

Note sur la coopération et la liaison
(« Note »)
entre
le Centre européen pour les langues vivantes
du Conseil de l'Europe
et
l'Université d'Ottawa

1 Objectifs

- a) Le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) et l'Université d'Ottawa, à travers l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB), conviennent de coopérer par le biais de leurs Secrétariats respectifs afin d'assurer des contacts plus étroits entre le CELV et les experts en langues canadiens avec comme but à long terme de créer des conditions favorables pour une adhésion à part entière du Canada à l'Accord partiel élargi portant création du CELV.
- b) L'ILOB sera un partenaire du CELV au Canada avec pour triple rôle de :
- diffuser le travail du CELV au Canada en tant que «Point de contact» du CELV et agir à titre d'«Autorité nationale de nomination» pour le Canada;
 - proposer des experts canadiens susceptibles de participer aux projets et aux activités de projet du CELV; et
 - participer au Forum du réseau professionnel à titre de membre fondateur canadien.

2 Relations et procédures de travail

- a) L'ILOB pourra promouvoir trois niveaux de participation des experts canadiens aux activités du CELV:
- **Membre d'équipe** : l'ILOB pourra proposer des experts afin de faire office, avec l'accord des équipes de coordination déjà mises en place, de membres à part entière des équipes de projet du CELV dans le cadre du quatrième programme à moyen terme du CELV «Apprendre par les langues»;
 - **Personne-ressource** : l'ILOB pourra faciliter l'accès du CELV à l'expertise canadienne en proposant des spécialistes en langues qui pourront être invités par le Centre à participer aux ateliers en tant que personnes-ressources ;
 - **Participant** : l'ILOB pourra proposer des participants aux ateliers du CELV lorsque des places libres seront disponibles.
- b) L'ILOB ou d'autres instances canadiennes prendront en charge les frais de voyage et de séjour engendrés par la participation des membres d'équipe et des participants à toutes les activités de projet; dans le cas des personnes ressources, l'ILOB et le CELV conviendront au cas par cas des modalités de prise en charge des frais.
- c) L'ILOB pourra proposer d'organiser, au Canada, un atelier régional ou une réunion spécifique de réseau ou d'experts dans le cadre d'un projet dans le but d'offrir aux spécialistes canadiens dans le domaine de l'éducation aux langues une expérience directe du travail du CELV. Cette proposition ne devra pas impliquer pour le CELV des dépenses supérieures à celles engendrées par l'organisation d'événements similaires en Europe.
- d) L'ILOB pourra aussi encourager des chercheurs canadiens à entreprendre des projets dans le cadre des thématiques du programme à moyen terme «Apprendre par les langues» et inviter des chercheurs européens à participer à de tels projets. Le CELV pourra décider de s'associer à ces projets et considérer les inclure comme produits du quatrième programme à moyen terme.

- e) Le CELV transmettra à l'ILOB une copie de la correspondance envoyée à ses Autorités nationales de nomination relative aux ateliers organisés dans le cadre du programme du CELV et informera l'ILOB des activités du CELV présentant un intérêt pour lui.
- f) L'ILOB pourra offrir un appui financier aux projets et activités du programme du CELV par le biais de contributions volontaires dédiées, dans la mesure où ceux-ci correspondent à des priorités spécifiques pour le Canada et où un tel financement conjoint rehausse le profil de la coopération entre l'ILOB et le CELV.

3 Suivi

- a) Le CELV et l'ILOB évalueront annuellement l'impact de leur coopération et en rendront compte conjointement ou séparément au Comité de direction du CELV et à l'Université d'Ottawa en y joignant des données quantitatives et qualitatives.
- b) Le Comité de direction du CELV pourra décider d'inclure ces données dans son Rapport annuel au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.
- c) Les Secrétariats du CELV et de l'ILOB se consulteront régulièrement au sujet des questions ayant trait à l'application du présent accord.

4 Durée

Les termes de cette Note correspondront à la durée du 4^{ième} programme à moyen terme du CELV «Apprendre par les langues» (2012-2015).

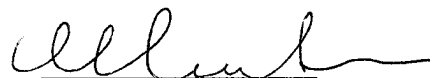
Les parties ont signé cette Note le 26 jour de Mars, 2012.



Waldemar Martyniuk
Directeur exécutif
Centre européen pour les langues vivantes



Christian Detellier
Vice-recteur intérimaire aux études
Université d'Ottawa



Diane Davidson
Vice-rectrice à la gouvernance
Université d'Ottawa